





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-239**

Séance publique du

10 mai 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1108706-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CENTRE INTERNATIONAL DES
ARTS ET CULTURES URBAINES (CIACU)**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Jacques POLITANO.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Politique de la Ville et
Rénovation urbaine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES (CIACU)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'association Centre International des Arts et Cultures Urbaines (CIACU) créée en 2011 à Aix-en-Provence, compte aujourd'hui plus de 780 adhérents dont 210 licenciés sportifs. Elle accueille plus de 1 200 usagers (4 500 personnes durant les manifestations) et oeuvre auprès d'un public en constante augmentation.

Installé dans le quartier du Pont de Béraud depuis 2016, le CIACU a su s'adresser à un public divers et varié (mixité sociale) et intergénérationnel (enfants, adolescents, jeunes adultes et leurs familles) issu de tout le territoire communal, du Pays D'aix et de l'aire métropolitaine.

Avec l'ouverture de ce nouveau Pôle Artistique Culturel et Sportif en 2016, un programme d'activités artistiques et culturelles de grande qualité a pu être développées avec des amplitudes horaires d'ouverture adaptées (du lundi au samedi) et des fréquences d'interventions importantes (93 heures d'activités hebdomadaires).

Ce projet artistique ambitieux visant un public de plus en plus large, nécessite aujourd'hui l'aménagement et l'équipement de locaux supplémentaires, sis "Pinette du bas" que le bailleur, 13 Habitat, met à disposition.

Afin de favoriser les relations intergénérationnelles, il est notamment prévu d'y développer des actions culturelles et artistiques familiales.

Afin d'accompagner cette démarche qualitative, la ville d'Aix-en-Provence propose d'attribuer au CIACU une subvention d'équipement de 15 000€.

Cette proposition a été validée le 06 avril 2017.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention d'équipement au CIACU
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer l'avenant;
- **DIRE** que la dépense globale de 15 000 € (quinze mille euros) sera imputée sur la ligne budgétaire Contrat de Ville n° 90824-204421-3382 1460 qui présentera les disponibilités suffisantes.

DL.2017-239 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES (CIACU)-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 49
Contre	: 1

Ont voté contre
Josyane SOLARI

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/05/2017
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

AVENANT N° 2
À LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS
Adoptée par délibération du N°DL.2017-72
« L'ASSOCIATION CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET
CULTURES URBAINES (50046) »

Il est établi un avenant entre :

La commune d'Aix en Provence

représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire en exercice, ou représentée par l'Élu délégué ci-après désignée « **la Commune** »
d'une part

et

L'association « **Centre International des Arts et Cultures Urbaines - CIACU** », dont le siège social est situé 37 boulevard Aristide Briand, 13100 Aix en Provence.

Numéro SIRET : 47957362800035

représentée par son président Monsieur Luc DELEUZE en exercice, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration.

Ci-après désignée « **l'Association** »

d'autre part

PREAMBULE

Une convention pluri-annuelle d'objectifs a été approuvée par le Conseil Municipal en séance du 3 février 2017 (N° DL.2017-72). Celle-ci définit les missions générales proposées par le **Centre International des Arts et Cultures Urbaines** et acceptées par la ville.

Elle fixe le montant annuel de sa subvention de fonctionnement de **35 000 €** ainsi que ses modalités de versement.

Par délibération du 31/03/2017 (DL2017-160), la ville a adopté un avenant N°1 pour l'attribution d'une subvention complémentaire de 5 000€.

ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT

L'association qui a repris le projet global d'animation du territoire de la Pinette-Pont de Béraud depuis janvier 2016, développe des actions artistiques, culturelles et éducatives à l'endroit des habitants de ce territoire au sein de l'équipement Alphonse Daudet.

Afin de rayonner sur l'ensemble du quartier et d'accueillir un public divers et varié, l'association bénéficie d'espaces supplémentaires, sis "Pinette du Bas", mis à disposition par le bailleur 13 Habitat.

ARTICLE II : OBJECTIF DE L'AVENANT

Le présent avenant vise à octroyer une aide financière au CIACU pour participer à l'aménagement et l'équipement de ses nouveaux espaces selon l'opération détaillée ci-annexée.

ARTICLE III : MOYENS ACCORDES

La ville d'Aix-en-Provence s'engage à verser au CIACU une subvention d'équipement d'un montant de **15 000€**.

Le versement s'effectuera en une seule fois, après dépôt du dossier complet à la Direction de la Politique de la Ville et le vote du Conseil Municipal ainsi que la signature du présent avenant.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Politique de la ville au titre de l'année 2017 est à ce jour de **55 000 €**.

ARTICLE IV : DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu pour l'année 2017.

ARTICLE V : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Marseille.

ARTICLE VI :

Toutes les autres clauses de la convention pluri-annuelle établie demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour l'association
Le Président**

**Pour la Commune d'Aix en Provence
Le Maire
Maryse JOISSAINS-MASINI
ou l'Élu délégué**

MATERIEL	PRIX	ESPACE	SITE	TYPE
MACHINE A COUDRE	332,00 €	Espace activité	Pole Inter Actif	Fourniture d'activité
LOGICIEL PACK OFFICE	1 049,93 €	Espace Informatique	Pole Inter Actif	Fourniture d'entretien de bureau
IMPRIMANTE	189,99 €	Espace Informatique	Pole Inter Actif	Fourniture d'entretien de bureau
PLATINE	1 990,00 €	Studio de musique	PACSPA	Fourniture d'activité
FRIGO	626,69 €	Espace Cuisine	Pole Inter Actif	dépenses d'investissement
PARQUET	630,40 €	Espace Bureaux	Pole Inter Actif	Fourniture d'activité
POSE PARQUET	300,00 €	Espace Bureaux	Pole Inter Actif	Prestation de service
LINO	1 000,00 €	Sol danse pour scène extérieur	Espace City Stade	Fourniture d'activité
GAZINIERE	469,99 €	Espace Cuisine	Pole Inter Actif	dépenses d'investissement
ORDINATEURS	5 020,54 €	Espace Informatique	Pole Inter Actif	dépenses d'investissement
MATERIEL SPORTIF	139,98 €	Salle de sport	PACSPA	Fourniture d'activité
POSE CUISINE	500,00 €	Espace Cuisine	Pole Inter Actif	Prestation de service
RETRO PROJECTEUR	858,99 €	Espace accueil	Pole Inter Actif	dépenses d'investissement
TELE	321,98 €	Espace accueil	Pole Inter Actif	dépenses d'investissement
BABY FOOT	487,49 €	Espace accueil	Pole Inter Actif	dépenses d'investissement
CUISINE	1 243,48 €	Espace Cuisine	Pole Inter Actif	dépenses d'investissement
BUREAUX	559,93 €	Espace Informatique	Pole Inter Actif	dépenses d'investissement
BARBEUCU	109,90 €	Espace Exterieur	Espace City Stade	dépenses d'investissement
CHAISES	418,80 €	Espace réunion	Pole Inter Actif	dépenses d'investissement
BIBLIOTHEQUE	374,50 €	Espace Informatique	Pole Inter Actif	dépenses d'investissement
BANCS	383,88 €	Espace Vestiaire	PACSPA	dépenses d'investissement
CHAISES	523,20 €	Espace réunion	PACSPA	dépenses d'investissement
TABLES	655,50 €	Espace réunion	PACSPA	dépenses d'investissement
CHAISES	316,99 €	Espace réunion	Pole Inter Actif	dépenses d'investissement
DECO	39,00 €	Espace Informatique	Pole Inter Actif	dépenses d'investissement
TABLEAUX D INFORMATION	377,31 €	Espace extérieurs	Pole Inter Actif / PACSPA	dépenses d'investissement
SONO	349,89 €	Studio de musique	PACSPA	Fourniture d'activité
PORTE MANTEAUX	94,40 €	Espace Vestiaire	PACSPA	dépenses d'investissement
IMPRIMANTE	700,00 €	Espace accueil	PACSPA	Prestation de service
DOCUMENTATION	500,00 €	Espace soutien scolaire	PACSPA	Documentation
ENTRETIEN	1 935,00 €	300M2 + 150M2	Pole Inter Actif / PACSPA	Travaux d'entretien et de réparation
PEINTURE	1 500,00 €	Bureaux / Salle d'activité	Pole Inter Actif / PACSPA	Travaux d'entretien et de réparation

Travaux d'entretien et de réparation	3 435,00 €
Dépenses d'investissement	12 882,57 €
Prestation de service	1 500,00 €
Fourniture d'activité	4 442,27 €
Fourniture d'entretien de bureau	1 239,92 €
TOTAL	23 499,76 €



LISTE MATERIEL

CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence le 26 octobre 2001.

PINETTE BASSE

- 10 Tables
- 40 Chaises
- Machine à coudre
- Cuisine équipée : Meuble commode, frigo, gazinière
- Ordinateurs
- Bibliothèques
- Documentation
- Bureaux
- Décorations d'intérieure
- Equipement audio et sono
- Retro projecteur
- Télé

CENTRE PINETTE

- Equipements sportifs
- Ordinateurs
- Chaises de bureaux
- Imprimante
- Bancs portes manteaux

- Logiciels pour studio de musique
- Baby foot
- Equipement soutien scolaire
- 3 panneaux d'affichage extérieur

